DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt six, le sept juillet à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Dominique JOUANNE, Maire.

Présents :
M. Dominique JOUANNE, Mme Marie LAIGNEL, Monsieur Abdelkrim MAY, Mme Flavie CHEVROT, M. Alain BORNE, Madame Josette DESVIGNES, Mme Corinne MINETTE, Mme Véronique PAUCHARD, M. Jean-Marc GIRBES, M. Régis GAGNARD, Mme Sophie GRELL, M. Tarik SAHIN, Mme Sude OZDEMIR, Madame Jocelyne BERESINA, M. Fabien GIRARD, Madame Nadège CANTIER, Mme Stéphanie CARREZ, Monsieur Mickaël CHEVALIER

Pouvoirs :
M. Abdulkasim DEMIREL donne pouvoir à Mme Marie LAIGNEL, Mme Colette BOURGEOIS donne pouvoir à M. Régis GAGNARD, M. Patrice GAUDRY donne pouvoir à Mme Sophie GRELL, Mme Marie-Christine HAYNAU donne pouvoir à Monsieur Abdelkrim MAY

Absent :
M. Bernard LAMY

Mme Flavie CHEVROT est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 22

Affaires Générales

D2026_46 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Monsieur le maire rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 05 juin 2026 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de M. Alain BORNE et qu'il a été joint à la convocation de la séance du 07 juillet 2026.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15 ;
Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 a été préalablement communiqué avec la convocation de la séance du 07 juillet 2026 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 juin 2026, tel qu'annexé.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité (22 voix Pour).

Le Maire,
Dominique JOUANNE

Flavie CHEVROT,
Secrétaire de séance

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le .....10 JUIL. 2026.....
et publié, affiché ou
notifié le .....
Le Maire,

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18 heures 00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Dominique JOUANNE, Maire.

M. Alain BORNE est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

Monsieur le Maire s'exprime ainsi :

Le présent rapport a pour objectif l'information du Conseil Municipal, en vertu des dispositions de l'article L2122-23 du CGCT.

Le tableau récapitulatif des décisions du maire depuis le dernier conseil a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Affaires Générales

D2026_44 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TORCY ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Présents :
M. Dominique JOUANNE, Mme Marie LAIGNEL, Monsieur Abdelkrim MAY, M. Alain BORNE, Madame Josette DESVIGNES, M. Abdulkasim DEMIREL, M. Bernard LAMY, Mme Véronique PAUCHARD, Mme Marie-Christine HAYNAU, M. Régis GAGNARD, Mme Sophie GRELL, M. Tarik SAHIN, Mme Sude OZDEMIR, Madame Jocelyne BERESINA, M. Fabien GIRARD, Madame Nadège CANTIER, Mme Stéphanie CARREZ

Pouvoirs :
Mme Flavie CHEVROT donne pouvoir à Mme Marie LAIGNEL, Mme Colette BOURGEOIS donne pouvoir à M. Bernard LAMY, Mme Corinne MINETTE donne pouvoir à M. Dominique JOUANNE, M. Patrice GAUDRY donne pouvoir à M. Alain BORNE, M. Jean-Marc GIRBES donne pouvoir à Monsieur Abdelkrim MAY, Monsieur Mickaël CHEVALIER donne pouvoir à Madame Nadège CANTIER

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, conformément aux articles L.283, L.284, L.285, L.289 et R.137 du Code électoral, les conseils municipaux doivent procéder à la désignation de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

Par arrêté préfectoral n° DCL-BRE-2026-46 du 12 mai 2026, le nombre de délégués et de suppléants à désigner pour la commune de Torcy a été fixé à 7 délégués titulaires et 4 suppléants.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les délégués et suppléants sont élus sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne.

Toutefois, lorsqu'une seule liste de candidats a été présentée, les sièges sont attribués à cette liste.

Une liste unique a été déposée auprès de Monsieur le Maire avant la séance du Conseil Municipal :

Délégués titulaires :

- M. Dominique JOUANNE
- Mme Marie LAIGNEL
- M. Abdelkrim MAY
- Mme Flavie CHEVROT
- M. Alain BORNE
- Mme Josette DESVIGNES
- M. Mickaël CHEVALIER

Suppléants :

- Mme Colette BOURGEOIS
- M. Abdulkasim DEMIREL
- Mme Stéphanie CARREZ
- M. Bernard LAMY

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° DCL-BRE-2026-46 du 12 mai 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;
Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ;
Considérant que l'élection des délégués et suppléants constitue une étape préalable indispensable à l'élection des sénateurs ;
Considérant que la commune de Torcy doit désigner 7 délégués titulaires et 4 suppléants ;
Considérant qu'une liste unique de candidats a été déposée dans les délais requis ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder à cette désignation conformément aux dispositions du Code électoral ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix Pour), le Conseil décide :

Article 1 : DE PROCLAMER élus en qualité de délégués du Conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 les candidats suivants :

Délégués titulaires :

- M. Dominique JOUANNE
- Mme Marie LAIGNEL
- M. Abdelkrim MAY
- Mme Flavie CHEVROT
- M. Alain BORNE
- Mme Josette DESVIGNES
- M. Mickaël CHEVALIER

Suppléants :

- Mme Colette BOURGEOIS
- M. Abdulkasim DEMIREL
- Mme Stéphanie CARREZ
- M. Bernard LAMY

Le Maire,
Dominique JOUANNE

MAIRIE DE TORCY 71210

Alain BORNE,
Secrétaire de séance

A. BORNE

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le .....10 JUIL. 2026.....
et publié, affiché ou
notifié le .....16 JUIL. 2026.....
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210